République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 novembre 2015

BUDGET ANNEXE SOM 2015 DÉCISION MODIFICATIVE N°I ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 1168 DU 8 JUILLET 2015.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 novembre 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard

CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme représentés : Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Christian VILOING, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON M. René GOMEZ à Monsieur Bernard SALLES, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, M. Bernard Procurations: GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Grégory BRO à M. Michel SAINTPIERRE M. David CABLAT, M. Jean-Claude MARC, Madame Véronique NEIL Excusés: Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Alexis PESCHER, Madame

Viviane RUIZ Pour 42 Votants: 42 Quorum: 25 Présents : 36 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-36, R.5211-13 et L1612-20;

Vu que la décision modificative n° l votée par le conseil communautaire du 8 juillet 2015 était incomplète au niveau des mouvements de crédits concernant les écritures d'amortissement,

Considérant que les crédits prévus au budget annexe SOM 2015 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 012 et 042 de la section de fonctionnement et du chapitre 040 de la section d'investissement, il est ainsi proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement ; ces mouvements annulent et remplacent ceux votés par délibération du 8 juillet 2015 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Etaient présents ou

Absents:

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre section » : il est proposé de procéder à un virement de crédits en dépenses de 12 000€ de l'article 739118 chapitre 014 à l'article 6811 chapitre 042 suite aux écritures de dotations aux amortissements 2015 plus élevées que prévues, sachant que la cotisation 2015 au Syndicat Centre Hérault s'élèvera à 2 561 733€ et que l'article 739118 a été budgété à 2 710K€;
- Chapitre 012 « Charges de personnel »: il est proposé de procéder à un virement de crédits en dépenses de 100 000€ de l'article 739118 chapitre 014 à l'article 64131 chapitre 012 suite à un dépassement prévu d'ici le 31/12/15 sur les charges de personnel non titulaire, sachant que la cotisation 2015 au Syndicat Centre Hérault s'élèvera à 2 561 733€ et que l'article 739118 a été budgété à 2 710K€:

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre section »: il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses et recettes de 12 000€ sur les articles 2031 du chapitre 20 dépenses et 28031 du chapitre 040 recettes suite aux écritures de dotations aux amortissements 2015 plus élevées que prévues ;

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'annuler et remplacer la délibération n° 1168 en date du 8 juillet 2015 ;
- de voter ainsi la décision modificative n°1 corrigée d'un montant de 112 000€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement et de 12 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget annexe SOM 2015, telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
042-6811 « Dotations aux amortissements » - SOM (dépenses)		12 000,00€
012-64131 « Rémunération non titulaires » - SOM (dépenses)		100 000,00€
014-739118 « Autres reversements de fiscalité » - SOM (dépenses)	112 000,00€	
040-28031 « Amortissements » - SOM (Recettes)		12 000,00€
20-2031 « Frais d'études » - SOM (Dépenses)		12 000,00€

Transmission au Représentant de l'État

N° 1207 le 18/11/15 Publication le 18/11/15

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 18/11/15 1 A

Notification le

Identifiant de l'acte: 034-243400694-20151116-lmc174542-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé: Louis VILLARET

